



**Conseil d'administration
Séance du 25 février 2016**

**Délibération n°04-2016
Affectation du résultat de l'exercice 2015**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 du Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20160225-04-2016-
DE
Date de réception préfecture :

PROPOSITION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 :

Constate que le compte administratif 2015 de l'établissement présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	16 201,27 €		8 710,24 €		- €	24 911,51 €
FONCT	442 325,73 €		- 249 070,90 €			193 254,83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	193 254,83 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	193 254,83 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20160225-04-2016-
DE
Date de réception préfecture :

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg®

Le Président,



Marc POTTIER

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 23

Vote à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20160225-04-2016-
DE
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20160225-04-2016-
DE
Date de réception préfecture :